

N° 112

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

20 mai 2021

PROJET DE LOI ORGANIQUE

*modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à
l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution*

(procédure accélérée)

*Le Sénat a adopté, en première lecture, après engagement de la procédure
accélérée, le projet de loi organique dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 522, 557 et 559 (2020-2021).

Article unique

① Le tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution est ainsi modifié :

② 1° La trente-cinquième ligne est supprimée ;

③ 2° Après la quinzième ligne, est insérée une ligne ainsi rédigée :

④

«	Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique	Présidence	»
---	---	------------	---

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 mai 2021.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER